

05/11

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2025**

**Présents :**

Cécilia BAEZA, Audrey BANEYX, Garance BENOIT, Nicolas BIZEL, Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL, Raphaël CHARPENTIER (départ à 10h), Simon CORDONNIER, Léon FLACHAT-BERNE, Damien GARCIA, Yannig GOURMELON (départ à 10h10), Florence HAEGEL, Sukriti ISSAR, Adrien LEHMAN, Diana MARINETTI, Sandrine PERROT, Maxime PONTEY, Nadège RAGARU, Xavier RAGOT, Mathilde SETHER-LINHART, Catherine SUEUR (départ à 10h10, procuration à Adrien LEHMAN), Dominique TAFFIN, Zélie TREBOUTA.

**Absents ou excusés :**

Laurence BETRAND DORLEAC (procuration à Xavier RAGOT), Fabrice BOUDJAABA, Louise GARNIER, Etienne GRASS (procuration à Raphaël CHARPENTIER)), Jean-François HUCHET, Angèle KEIME-VANDUICK, Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Xavier RAGOT), Robin POUVREAU (procuration à Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL), Arnaud ROBINET.

**Assistaient à la séance :**

Florent BONAVENTURE	Directeur exécutif de l'EMI
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Léonard GOURINAT	Directeur juridique
Alban HAUTIER	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Benjamin MAGUILY	Représentant de la Rectrice de Paris
Natacha VALLA	Doyenne de l'EMI
Luis VASSY	Directeur de Sciences Po
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

\*

\* \*

- I. Projet de fusion des masters « Marketing et société » et « International Business and Sustainability » (Ecole du management et de l'impact) ..... 2
- II. Modification des statuts du service universitaire de santé étudiante et du centre de santé ..... 7
- III. Échange d'informations sur des questions diverses ..... 12

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2025**

*La séance est ouverte à 9 h 09 par Xavier RAGOT.*

**Xavier RAGOT**

Bonjour à toutes et à tous. Merci d'être là aujourd'hui. En guise d'introduction, vous avez vu que la lettre du CI a été envoyée. Ce sera un processus régulier. N'hésitez pas à m'en parler en cas d'urgence. Nous essaierons de faire une lettre du CI avant l'été. Nous nous ajusterons naturellement à vos besoins et demandes envers la communauté. Par ailleurs, quatre groupes de travail sont en phase opérationnelle. Il vous faudra, selon, bien sûr, les disponibilités de chacun et chacune, vous investir pour participer à cette intelligence collective. Je n'en dis pas plus pour tenir les délais. Sans remarque introductive, je me permets de commencer par le premier point à l'ordre du jour qui conduira à un vote comme d'habitude. Une présentation sera faite par Florent Bonaventure et Natacha Valla. Nous avons pensé qu'au-delà du vote technique, nous débattrions du projet d'actualisation de l'EMI. Merci, Natacha, d'être là. Je te donne la parole.

**I. PROJET DE FUSION DES MASTERS « MARKETING ET SOCIETE » ET  
« INTERNATIONAL BUSINESS AND SUSTAINABILITY » (ECOLE DU  
MANAGEMENT ET DE L'IMPACT)**

**Natacha VALLA**

Merci Xavier, bonjour à tous. Je suis ravie d'être là pour présenter ce projet qui consiste effectivement en une consolidation de notre offre de masters. J'en profite aussi pour prendre un petit temps de recul pour vous redire ce qu'est l'EMI aujourd'hui, sur quels projets et stratégie elle repose et comment elle se positionne dans l'univers de ses pairs. C'est une sorte d'univers hybride entre l'univers Sciences Po et celui des écoles de commerce. L'École du Management et de l'Impact (EMI) est née École du Management et de l'Innovation. C'est une école de management au sein de Sciences Po qui forme à différents métiers, donc très professionnalisante, essentiellement sur le secteur privé, qui va de la finance, au conseil, à la gestion d'entreprises. C'est une sorte d'hybridation entre les secteurs traditionnels de *business schools* et ce qu'était, à l'époque, le Master de communication, qui recouvre l'ensemble des industries culturelles et créatives, donc le secteur privé, et des activités de marketing sur lesquelles nous reviendrons plus en détail. L'environnement des *business schools*, cela ne vous échappe pas, est extrêmement concurrentiel. Ces entités ont des moyens assez considérables, avec des surfaces internationales liées à des classements internationaux qui sont très regardés par les étudiants au moment de choisir leur orientation en master. On se positionne très bien dans cet environnement. Notre position de niche nous permet d'hybrider les sciences sociales avec des approches très professionnalisantes en management et préparer la gestion des entreprises dans un monde qui se complexifie. J'ai mentionné la professionnalisation, c'est absolument essentiel, notamment dans la population des enseignants qui assurent la quasi-totalité des cours que nous proposons aux étudiants. Nos approches pédagogiques sont très diversifiées. Nous avons des cours *ex cathedra* en comptabilité d'entreprise qui sont assez rébarbatifs mais très valorisés par nos employeurs et, enfin, une approche de *learning by doing*, avec des projets étudiants qui vont des *business cases* aux *case studies*, des projets à impact un peu plus volumineux en termes de temps et d'implication des étudiants et aussi de rendu à nos partenaires, des projets CAPSTONES et une enquête sociologique qui forme la colonne vertébrale d'un de nos masters, j'y reviendrai.

Nous avons aujourd'hui deux structures associées qui sont centrales, autant pour notre offre pédagogique que pour notre articulation avec nos partenaires, à savoir les futurs employeurs de nos étudiants. La première est le Studio, qui s'appelle aujourd'hui « Impact Studio », dont la vocation est aujourd'hui plurielle. Elle est dans sa deuxième année d'existence grâce au soutien d'ACCENTURE qui nous a accompagnés dès le départ. Seize de nos partenaires étaient réunis sur le campus de Sciences Po à l'occasion des *Impact Days* où étaient proposés les livrables et rendus de nos étudiants. Ces partenaires vont de l'entreprise privée à l'ONG, en passant par certains organismes d'État. La deuxième structure que nous proposons, notamment en termes de contenus, est la Chaire

Transformation des Organisations et du Travail. C'est la cheville ouvrière d'un de nos masters historiques, le Master Ressources Humaines, devenu Ressources Humaines et Gouvernance.

L'EMI compte plus de 600 enseignants, dont 30 membres de la faculté permanente, 1 270 étudiants dont 40 % d'internationaux et 100 nationalités. Nous avons aujourd'hui 136 apprentis qui sont assez bien répartis dans nos masters capables de proposer de l'apprentissage. Les nationalités « hors France » les plus représentées sont les Marocains, les Chinois, les Américains, les Italiens et les Allemands. Nous comptons 62 % de femmes parmi nos étudiants. L'EMI propose aujourd'hui 9 masters. Une de nos priorités a été de proposer des formations en anglais à côté de celles en français. C'était le cas avec le Master Communication, Médias et Industries Créatives. C'est plus récent pour les formations en finance et stratégie. Cette formation en anglais est aujourd'hui attractive et nous positionne dans un univers où nous étions, jusqu'alors, assez invisibles, notamment au niveau international. Positionner Sciences Po dans cet écosystème où l'école n'est pas forcément attendue est un point de force. Avec le levier du master en anglais, nous pouvons développer des choses intéressantes.

Le Master International Business & Sustainability, vous allez en entendre parler dans la réforme que nous proposons, est le successeur du Master Economics & Business, avec une dimension de soutenabilité. Ce produit a aujourd'hui plus de cinq ans. Il est très attractif à l'international, il n'existe qu'en anglais. Il place très bien ses étudiants, à des niveaux de salaires supérieurs à la moyenne de l'EMI qui est elle-même bien placée par rapport à la moyenne des formations de Sciences Po. Le Master Marketing & Société dont vous allez entendre parler, car il fait l'objet d'une fusion avec le master IBS. C'est un objet très ancien, nous avons fêté ses cinquante ans il y a deux ou trois ans. Il s'appuie sur une communauté alumni remarquable et mobilisée, mais qui a fait son temps, c'est l'objet de notre discussion aujourd'hui.

Vous avez aussi le Master New Luxury & Art de Vivre, notre petit dernier. Il est parti petit et l'est toujours, nous le maintenons ainsi en raison de la capacité d'absorption du marché du travail sur une formulation qui peut sembler de niche, mais se révèle, en réalité, beaucoup plus universelle que ce que nous avons en tête. Nous avons envie de le faire croître, car nous sentons une demande, à la fois des étudiants et des employeurs potentiels. Cet objet a vraiment vocation à s'émanciper de sa dimension marketing pour acquérir une dimension plus « management ». Nous proposons aussi un Master RH & Gouvernance Durable. Il est très ancien et fonctionne très bien. Nous offrons enfin une petite pépite, le Master joint Droit-Finance avec l'École de Droit et dont les étudiants sont extrêmement performants. C'est la prépa dans la prépa des prépas. Ses étudiants sont très recherchés, notamment dans les secteurs de la banque ou par les cabinets d'avocats. Nous avons le souhait de recenser de manière systématique les doubles diplômes qui nous intéressent, ceux qui ont plus de difficultés à générer de l'intérêt et à déterminer la stratégie à adopter par rapport à cet univers. En matière de doubles diplômes, à l'EMI, notre absolue priorité depuis plus de deux ans maintenant, est de pousser les feux avec des associations et des écoles d'ingénieurs. Nous avons ainsi mis du temps à faire aboutir notre projet de double diplôme avec Télécom Paris. Nous sommes très satisfaits. Nous allons accueillir la première promotion en septembre. Florent était personnellement impliqué dans la sélection de ses étudiants, nous avons notamment introduit des épreuves de sélection de nature quantitative qui ont été très acceptées en termes de principes. Nous comptons répliquer ce modèle avec d'autres partenaires qui sont des écoles fortes dans l'écosystème parisien et sur la scène mondiale. Je mentionne rapidement nos accords avec ParisTech, ISAE ou la Stockholm School of Economics.

Le message que je souhaite faire passer est que l'EMI est née sur le principe du droit commun et la notion de responsabilité des dirigeants d'entreprises du secteur privé, avec une injection des sciences sociales, ce qui peut constituer un facteur différenciant avec des écoles de commerce plus « standards ». Cela fait que nous avons axé ces formations sur le numérique data digital. Nous avons, de façon très pragmatique, essayé d'être les plus en avance sur cette dimension, ainsi que sur la créativité. Une autre de nos priorités, dans les contours que prendra le Studio, est la dimension d'innovation et de l'entrepreneuriat, par rapport au suivi de nos étudiants et à notre capacité à les encadrer et aussi de construire une continuité entre nos offres de formations initiales et l'environnement de Sciences Po, afin de permettre aux étudiants qui souhaitent développer un projet d'entreprise ou de startup de les porter jusqu'aux phases de levée de fonds et de croissance. Je m'arrête ici. Vous avez, dans les documents, la structure de la maquette qui est très intuitive. Notre problème a toujours été de caser le maximum d'heures, nous avons toujours beaucoup fait travailler nos étudiants. Nous avons essayé de rationaliser nos offres de cours en fondamentaux. Nous avons

aussi en tête, dans cette réforme, l'objectif de positionner nos étudiants sur un parcours recherche, en particulier en recherche en économie.

### **Florent BONAVENTURE**

Je vais vous présenter quelques défis qui expliquent pourquoi nous avons fusionné les masters Marketing et International Business & Sustainability. Le premier est que nous sommes dans un environnement extrêmement concurrentiel dans lequel les écoles de commerce et les universités américaines ouvrent très rapidement des masters et les ferment tout aussi rapidement. Nous devons donc répondre à une offre concurrentielle propre aux écoles de management. Le deuxième point est celui de l'attractivité de l'école. Nous n'avons jamais eu autant d'étudiants, et nous nous en réjouissons, issus de la filière internationale. Cela marche très bien dans le paysage français également, mais nous avons encore beaucoup de difficultés à attirer les étudiants du Collège universitaire pour des raisons à la fois structurelles et conjoncturelles. Nous perdons tous les ans des étudiants issus du Collège universitaire. Nous avons changé notre offre de formation pour répondre à ces enjeux. Pour nous, une formation complète à Sciences Po en école de management est rendue encore plus intéressante quand elle offre aux étudiants du Collège universitaire à la fois une compréhension très fine en sciences sociales et une professionnalisation très poussée, donc ce que Sciences Po peut offrir de meilleur pour cette population du Collège universitaire. Nous avons, enfin, une très bonne insertion professionnelle de nos étudiants, mais nous assistons à un retournement du marché. Nous sommes donc très attentifs à l'insertion actuelle et future de nos étudiants. Dans le privé, prime comprise, le salaire moyen d'un étudiant sortant de l'École de Management est globalement équivalent à celui des étudiants sortant d'écoles de commerce. Sur le secteur finance et stratégie, par exemple, nous sommes à 70 000 euros de salaire à la sortie de l'école, prime comprise, ce qui se situe au même niveau qu'un étudiant sortant de HEC ou de l'ESCP.

Ce contexte explique pourquoi nous avons souhaité faire évoluer deux masters, le Master Marketing & Société et le Master IBS. Notre premier souci est un souci d'attractivité. Nous avons en effet de moins en moins d'étudiants au sein du Master Marketing & Stratégie. Nous sommes passés d'une cinquantaine d'étudiants à une trentaine depuis deux ans. Cette année devrait poursuivre ce *trend*. Concernant les étudiants issus du Collège universitaire, ils sont passés d'une vingtaine à quinze, huit et quatre l'année prochaine. Il s'agit d'un réel souci et ce n'est pas faute de promotion, puisque nous avons bien présenté le master au sein des étudiants du Collège, mais nous avons un souci d'attractivité des étudiants pour ce master en particulier. La première raison est que le marketing digital et le marketing responsable sont enseignés par la plupart des écoles de commerce. Notre valeur ajoutée et différencielle était notre offre Marketing & Etudes qui était régie par les sciences politiques, et la sociologie en particulier, mais le secteur des études recrute très peu. Il n'y a plus de débouchés dans ce champ. C'est la raison pour laquelle nous avons fait évoluer notre master, mais il n'est plus aujourd'hui assez différenciant par rapport à la concurrence. Le deuxième élément fort est que le marketing s'est, pardonnez-moi l'expression, « bachelorisé ». Il est désormais davantage enseigné en premier cycle, au sein des écoles de commerce qu'en second cycle. La nature du marketing a également évolué, en lien avec les changements digitaux. Il est devenu plus technique, moins stratégique. Enfin, nous avons une concurrence interne, avec le Master Luxury & Art de Vivre, certes sectoriel, mais qui va attirer un certain nombre d'étudiants qui se destinent au marketing. Pour toutes ces raisons, nous ne parvenons plus à offrir des formations cohérentes en termes de programmes. Il est très difficile de faire vivre un master avec une vingtaine ou une trentaine d'étudiants. Nous ne pesons pas assez au sein des formations. Enfin, ce master était ouvert à l'alternance, ce qui divise par deux le nombre des promotions. Nous avons des promotions à huit ou neuf étudiants en deuxième année. En revanche, il est très important pour nous de conserver la qualité de nos enseignements, le réseau très dense d'alumni, une approche originale du marketing mâtiné de sciences sociales et, enfin, une très bonne insertion des étudiants et des jeunes diplômés.

Nous avons décidé de garder ces atouts tout en faisant évoluer nos formations. C'est la raison pour laquelle nous avons fusionné le parcours marketing au sein d'un master généraliste en management et qui donne déjà accès à des débouchés très divers pour les étudiants. Ce master est très attractif, notamment pour les étudiants internationaux. C'est le premier master demandé par les étudiants africains dans le cadre de la formation Mastercard. C'est un master très en pointe sur les idées de soutenabilité et qui lie ces enjeux à ceux du business. C'est un des premiers au monde à allier ces deux enjeux, il a d'ailleurs été copié. Il offre enfin une très bonne absorption de ses étudiants avec des salaires allant de 50 à 65 000 euros, prime comprise. Ce nouveau master offre deux parcours un peu

différents : un parcours Economics & Innovation, centré sur les notions d'économie, micro et macro, d'innovation et d'investissement, et un parcours plus axé sur l'administration d'entreprise, avec une dimension plus sociologique et de conduite de l'entreprise, toujours en lien avec les enjeux de soutenabilité évidemment. Nous allons en profiter pour développer, au sein de ce master, une filière apprentissage. Nous faisons donc beaucoup évoluer ce master, vers une offre plus cohérente, plus riche, permettant aux étudiants de ne pas choisir de « *track* » pour ceux qui voudront garder une formation très diversifiée. En complément, nous comptons renforcer le Master Luxury & Art de Vivre vers les aspects de management et de communication. L'industrie du luxe a une forte demande pour des étudiants en marketing, mais aussi en management, en communication, contrôle de gestion. Ce renforcement nous permettra d'offrir davantage de débouchés à nos étudiants qui s'intéressent au secteur du luxe.

### **Xavier RAGOT**

Avant le vote, avez-vous des questions ?

### **Simon CORDONNIER**

Merci pour cette présentation et ce retour sur l'EMI. Il est intéressant d'avoir une évolution dans le temps de ce projet. Ce projet de fusion des masters apparaît tout à fait cohérent, vous l'avez bien expliqué. Je souhaitais savoir si ce projet était bien passé par les instances de l'école. Par ailleurs, la note ne parle pas des responsables scientifiques du master, qu'en est-il ? Vous n'avez pas non plus beaucoup insisté sur l'impact du passage à l'anglais du Master marketing qui était dispensé en français. Nous savons qu'un certain nombre d'étudiants du Collège universitaire sont issus des CEP. Ce ne sont pas toujours les meilleurs en anglais. Ne risque-t-on pas de couper l'herbe sous le pied du maigre vivier de ces étudiants ? Quel impact aura ce passage à l'anglais pour les intervenants actuels ? Seront-ils capables de basculer en anglais ou pas ?

### **Adrien LEHMAN**

Merci pour cette présentation. Donnant tous mes cours à l'École d'affaires publiques, ces formations ont pour moi quelque chose d'exotique. Il est intéressant pour moi de me pencher sur la question. J'ai un étonnement et une question. On présente souvent les formations de l'EMI comme l'occasion de se différencier, de faire un pas de côté. Il existait avant une formation économie finance, une formation économie privée au début du XXe siècle. Cela fait plus de cent ans que cette discipline est enseignée à Sciences Po. De grands chefs d'entreprise sont passés par ces sections, mais j'ai le sentiment qu'existe toujours ce débat sur leur légitimité, leur attractivité. Le livre de Marie Scot, *Le roman vrai de Sciences Po*, raconte que la section « écofi », dans les années 50, ne parvenait pas à dépasser les 30 % d'étudiants. Je m'étonne que l'on continue à se poser ces questions alors que, sur le temps long, cette école est très installée, a produit de grands chefs d'entreprise de notre pays, et fonctionne bien. Cela conduit à ma question. Vous mettez beaucoup l'accent sur la différenciation pour justifier la raison pour laquelle Sciences Po se saisit de ces sujets au moment où nous tentons de refondamentaliser le Collège universitaire. Les grandes écoles de commerce françaises ou internationales proposent un master de management qui constitue un peu le produit standard, de référence. Nous ne proposons pas ce standard. Les autres proposent, de même, une offre de master en ressources humaines qui constitue une discipline de la direction des entreprises. N'est-on pas en train de trop nous différencier, de trop segmenter le marché ? Ne craignez-vous qu'en ne présentant pas ces standards hyper identifiés sur le marché, sur le long terme, cela puisse nous mettre en difficulté ?

### **Catherine SUEUR**

J'ai une intervention très courte. Je vous remercie de cette présentation. Je voulais vous féliciter pour deux choses. La première, c'est que je pense que les partenariats avec les écoles d'ingénieurs sont essentiels et bravo d'avoir commencé dans cette veine. J'espère que vous continuerez. Bravo aussi d'avoir mis beaucoup de datas dans le master, c'est extrêmement important. Je fais partie des gens qui pensent que l'analyse financière et l'analyse quantitative sont des éléments passionnants. N'hésitez pas à en rajouter.

### **Yannig GOURMELON**

Merci beaucoup pour la présentation. Je suis un tout petit peu plus expert des écoles de commerce. Le sujet a déjà été évoqué, mais qu'est-ce qui va être prévu dans la formation du Collège universitaire

pour donner une forme d'acculturation sur l'entreprise? Il me semble que cette dimension « entreprise » serait utile à construire.

### **Natacha VALLA**

Merci. Sur les instances, la question de Simon, nous avons effectivement travaillé avec le Comité stratégique. On l'associe toujours aux initiatives que l'on peut avoir concernant les instances de Sciences Po. Il nous soutient dans cette dynamique. Nous nous réunissons dans un mois. On leur rendra compte des discussions que l'on a pu avoir aujourd'hui sur ce sujet. Sur les questions liées au positionnement de l'EMI, je ne pourrais être plus d'accord, et si nous avons pu donner l'impression que nous allions dans le sens inverse, c'est dans ce sens que nous allons, d'une part, vers la section « écofi » qui est totalement installée dans l'écosystème de la finance et des cabinets, qui a beaucoup de légitimité et compte un nombre d'alumni très important. Nous avons des *tracks* finance et stratégie, nous avons besoin de les différencier, mais nous ne sommes pas obligés de les déconstruire. La toile de fond que nous avons en tête dans l'initiative que nous vous présentons aujourd'hui, c'est précisément d'avoir un master en management. En ce qui concerne le master RH, il s'appelle « Ressources humaines et gouvernance ». Il est petit, ancré sur l'enquête sociologique, ce qui en fait une force, celle de Sciences Po en sciences des organisations. Cela reste totalement d'actualité. Il faudra peut-être réfléchir pour savoir comment le faire grandir, le consolider. Nous avons envie de nous mouler dans un univers lisible dans lequel les étudiants et les recruteurs sauront ce qu'on leur propose. Le Master Luxury & Art de Vivre nous permet, lui, de manière assez opportuniste, d'aller chercher certains secteurs que l'on pense être en croissance pour savoir si nous pouvons articuler les sciences sociales avec un univers qui est sans cesse dynamique. Ce qui nous freine, c'est que nous ne pouvons pas créer un master tous les six mois. C'est sans doute sain. Nous aimerions avoir toujours plus de réactivité. Dans un monde où le luxe évolue constamment, nous avons enlevé cette étiquette « marketing » pour le positionner vraiment sur ce secteur.

### **Florent BONAVENTURE**

Quelques points en complément. Le Master RH est un petit master, car le secteur est petit. Nous formons une trentaine d'étudiants par an. Nous ne pourrions pas vraiment en former plus, parce que le secteur RH ne va pas en recruter davantage. Tous les masters dans le champ français sont de même taille, voire plus petits. C'est d'ailleurs le meilleur master de France, car il arrime 100 % de ceux qui y sont admis. Ce qui distingue notre école, c'est que nous sommes très reconnus par les employeurs, mais beaucoup moins par les étudiants du Collège universitaire. C'est ce hiatus qu'il nous faut combler. C'est ce que nous essayons de faire, en sachant que nous avons un handicap par rapport aux écoles classiques, c'est que nous ne sommes pas « *rankés* » pour le dire en français, parmi les autres écoles de commerce. Il existe plein de raisons structurelles, c'est quelque chose sur lequel nous devons travailler. Pour répondre aux questions sur les responsables scientifiques, nous avons travaillé avec les responsables pédagogiques, puis avec les responsables scientifiques sur les parcours scientifiques. Nous avons également réfléchi sur la question de l'anglais en nous demandons si cela constituait ou non un frein à notre activité. Cela dit, quand nous avons quatre étudiants issus du Collège, le fait d'enseigner ou non en anglais ne pose plus vraiment question. Nous avons déjà beaucoup, au sein de notre école, de parcours en français. Nous avons toujours en parallèle à l'EMI une offre assez large de parcours en français. Nous avons, en réalité, beaucoup d'étudiants issus des conventions prioritaires, en particulier en finance et stratégie. Cela ne constituera donc pas un problème. Le Master RH est d'ailleurs, lui aussi, dispensé en français. Concernant le Master IBS, nous allons nous efforcer d'y orienter les enseignants capables d'enseigner en anglais. Avec les autres, nous allons essayer de travailler avec eux pour voir ce que nous ferons par la suite.

### **Luis VASSY**

Merci beaucoup. Nous abordons effectivement une réflexion sur l'EMI dans le cadre de l'architecture des masters. Il me semble qu'il est sain de regarder ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien, à la fois en observant notre offre, celle de la concurrence, le nombre de candidats, de candidats externes, d'internationaux externes. C'est un travail que nous faisons sur l'ensemble de nos formations pour les rendre plus pertinentes. Évidemment, chaque fois que l'on touche à quelque chose, cela a des effets sur l'ensemble de la stratégie de l'établissement, de son identité, de sa trajectoire. Deux sujets ont été évoqués en particulier, à savoir les langues et les données quantitatives, qui sont d'ailleurs une force pour l'un et une faiblesse en termes d'image pour l'autre. C'est d'ailleurs un peu injuste, car nos

étudiants en économie ont été les finalistes mondiaux au concours d'économétrie, il paraît que cela existe, organisé au niveau mondial. Nous allons néanmoins accroître les enseignements quantitatifs en Bachelor y compris dans les modules de début de semestre, de manière à ce que les étudiants un peu en retard sur les aspects maths ou mathexpert puissent remonter leur niveau. Les étudiants que j'ai pu croiser à Berkeley ou Columbia m'ont assuré qu'ils n'avaient aucune difficulté, dans le cadre d'un double diplôme, à rattraper le niveau très rapidement. Il faut néanmoins que l'on s'assure que tout le monde soit à niveau. Il faut aussi nous assurer, et c'est le point de Catherine, que les filles fassent davantage de mathématiques à Sciences Po, dans une institution très féminisée.

Sur le sujet des langues, je tiens à dire que nous allons beaucoup plus investir, dès le niveau Bachelor. C'est en effet aussi un sujet de justice sociale. Il est vrai que les étudiants boursiers issus de CEP ont un niveau inférieur. C'est une des disciplines les plus biaisées socialement. Nous allons ajouter un nombre important d'heures d'anglais en Bachelor. C'est aussi un moyen de rendre les étudiants plus libres dans leurs choix d'études à l'étranger. Il y a également le point du privé, ce n'est pas toujours facile. Aux États-Unis, le Bachelor se fait en quatre ans et les étudiants commencent très vite à effectuer des stages dans des entreprises dans lesquelles ils pourront *in fine* être recrutés, parfois dès la deuxième année du Bachelor. Pour nous, c'est rendu extrêmement difficile dans la mesure où la troisième année se fait à l'étranger. L'articulation d'un stage avec une année à l'étranger n'est pas évidente. J'ai été convaincu, suite à mes échanges avec mes homologues étrangers, que cette année à l'étranger était précieuse dans le cadre de la scolarité à Sciences Po, mais il est vrai qu'il y a un petit sujet d'articulation avec le privé. La seule solution que nous avons trouvée est que le master soit vraiment très professionnalisant, mais je reconnais qu'il existe un questionnement, notamment pour les étudiants en doubles diplômes qui sont en contact avec d'autres systèmes dans lesquels la professionnalisation commence beaucoup plus tôt.

Je voudrais finir par une note positive. Dans un monde dominé par l'intelligence artificielle, les profils interdisciplinaires remontent dans la valorisation des entreprises de certaines compétences, avec des éléments comme la distance critique, la capacité à bouger entre les sujets et à interroger ce qui est produit par l'IA. Nous en avons le pressentiment l'an dernier, mais mes contacts avec les recruteurs, par exemple dans le secteur financier, me font penser que notre modèle fondé sur un socle interdisciplinaire est solide, au niveau du Bachelor, avec des masters « professionnalisants », mais qui maintiennent aussi, via des formations communes, un lien avec les sciences sociales. C'est un « plus » par rapport à nos concurrents. Nous n'allons pas non plus nous excuser d'exister si nous proposons des salaires de sortie au niveau des écoles de commerce parisiennes. Il faut sans doute que cela se sache encore davantage et ne pas éluder la compétition. Nous avons, à l'EMI, des sous-jacents extrêmement forts pour les mois et les années qui viennent.

### **Xavier RAGOT**

Très bien, merci. Je vous propose de passer au vote. C'est un vote à main levée.  
Ismahane, y-a-t-il des procurations ?

### **Ismahane GASMI**

Monsieur Pouvreau donne procuration à monsieur Coccoluto-Roussel, monsieur Grass à monsieur Charpentier, madame Bertrand Dorléac et madame Lemardeley à vous monsieur le président.

*Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.*

### **Xavier RAGOT**

Nous pouvons nous en féliciter. Je vous propose de passer au deuxième point de l'ordre du jour.

## **II. MODIFICATION DES STATUTS DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE SANTE ETUDIANTE ET DU CENTRE DE SANTE**

### **Xavier RAGOT**

Nous avons reçu un projet d'amendement sur ce point. Je vous propose qu'après la présentation de Kate, nous passions au vote. Nous garderons un temps pour les échanges.

### **Kate VIVIAN**

Merci beaucoup, monsieur le Président. Le Conseil de l'Institut avait adopté en janvier les statuts relatifs au service de santé étudiante de Sciences Po et à son centre de santé sur le campus parisien. Nous avons ensuite entamé avec certains syndicats étudiants une discussion sur quelques points très précis de ces statuts, à savoir la gouvernance de ce SSE et, plus précisément, comme prévu par le code de l'Education, un Conseil de service prévu dans ces statuts. Pour rappel, dans notre projet initial et connaissant la nature de nos instances, nous avons proposé que le CVEF joue ce rôle de Conseil de service, estimant que cela faisait partie intégrante de sa responsabilité et de sa légitimité. Après nos discussions, nous revenons aujourd'hui avec une modification de ces statuts, nous n'avons modifié que ce point relatif à la création de ce Conseil de service qui est, désormais, parfaitement conforme au Code de l'éducation.

Je rappelle la proposition qui y est décrite : le Conseil de service, dans sa formation restreinte, comprend un médecin exerçant ses fonctions dans le service, un membre du personnel infirmier exerçant dans le service, deux membres du personnel de la FNSP désignés par les élus du CVEF et du Conseil de l'Institut, deux membres enseignants désignés parmi les élus au sein du CVEF, du Conseil de l'Institut et du Conseil scientifique et deux membres étudiants désignés parmi les élus au CVEF, au Conseil de l'Institut et au Conseil scientifique et deux personnalités extérieures désignées en raison de leurs compétences, proposés par la formation restreinte qui, je le rappelle, doit se réunir au minimum une fois par an et ensuite par la formation élargie qui comprend, outre les membres de la formation restreinte, cinq représentants des étudiants désignés par les élus au CVEF, au CI et au CS, le vice-président du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, un représentant de l'IEP, un représentant de l'Agence régionale de santé concernée. Le Conseil de service peut, sur proposition de son président, inviter toute personne dont il juge la présence utile à assister à ces séances. Voici la proposition de la composition de ce Conseil qui, je le rappelle, est strictement conforme au Code de l'éducation, pour ces statuts du SSE et du Centre de santé à Paris. Merci.

### **Xavier RAGOT**

Merci de ces précisions. Nous avons un projet d'amendement. Je vous propose de le présenter, puis on le soumettra au vote. Nous voterons donc d'abord l'amendement, puis le projet. Nous l'avons reçu ce matin, donc beaucoup d'entre nous ne sont pas au courant de son contenu. Il faudra donc laisser du temps pour en discuter.

### **Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

Bonjour à tous. Je voudrais tout d'abord saluer le projet de création de ce Conseil de service. C'est quelque chose que nous soutenons. Nous trouvons, par ailleurs, que ce projet va dans le bon sens. Monsieur le directeur, ce que vous proposez permet au CVEF d'avoir une place accrue au sein de cette école. Je trouve fondamental que le président du CVEF y participe. Nous saluons cette démarche. Nous saluons également le processus de nomination du directeur de ce Centre de santé, à savoir une proposition du directeur de l'IEP soumise à un vote du CVEF. Cela nous semble être une méthode tout à fait correcte.

Nous avons simplement un point de réserve assez important sur la composition du Centre de Conseil, pas nécessairement sur les membres en eux-mêmes, même si nous souhaiterions créer un siège pour les chargés d'enseignement. Ce que nous souhaitons surtout, c'est changer le mode de désignation dans la mesure où c'est le directeur de l'IEP qui nomme l'ensemble des membres du Conseil. Il nous paraîtrait mieux de permettre une désignation par les différents représentants des différentes communautés. Ces questions de santé touchent en effet les étudiants, mais pas seulement. Il nous semble que les étudiants doivent pouvoir désigner leurs représentants sur cette question, de même que pour les enseignants, les personnels de Sciences Po ainsi que pour les chargés d'enseignement. Cet amendement ne change pas grand-chose. C'est un membre représentant des chargés d'enseignement au CVEF. Ensuite, dans la désignation de ses membres, pour les personnalités extérieures, nous gardons le modèle qui avait été proposé, à savoir une désignation par le directeur de l'IEP, puis un vote du CVEF, sur le modèle des personnalités extérieures du CI. Nous proposons cette élection par les différents collèges de leurs propres représentants au Conseil de service. Cet amendement va dans le sens du texte qui est proposé. Il vise à renforcer la légitimité des gens qui vont siéger dans cette instance, et aussi la confiance que peuvent avoir les différentes communautés dans leurs représentants. Ce sont les représentants qu'ils auront élus qui y siégeront. Il me semble qu'il s'agit d'un amendement

plutôt consensuel. Il est, par ailleurs, facile à modifier. Si les chargés d'enseignement ne souhaitent pas avoir leur représentant, il est possible de supprimer l'alinéa 7.

**Xavier RAGOT**

Même si cet amendement est tardif, nous pouvons en discuter dans le cadre de ce point 2. Je propose qu'on en débattenne, puis de soumettre le cadre de la proposition de Kate au vote.

**Kate VIVIAN**

Merci, Hadrien, pour cette proposition. Je souhaiterais revenir sur la création d'une septième catégorie dédiée aux chargés d'enseignement. Le Code de l'éducation ne le permet pas. L'interprétation du Code est stricte. Il n'est pas possible de créer une nouvelle catégorie dédiée à cela, c'est prévu dans l'article 714-26-1 du Code et on ne peut y déroger. Cette possibilité n'est donc malheureusement pas conforme. Sur la question de l'élection par collègues, c'est un format chronophage et lourd. J'aimerais proposer en contrepartie une liste proposée par le directeur au CI, qui serait votée ou rejetée par le Conseil de l'Institut, ce qui nous permettrait d'éviter une élection par siège. Voilà ma proposition qui me semble pragmatique au regard de l'objet dont nous parlons qui doit, je le rappelle, se réunir trois fois par an, afin de ne pas alourdir nos instances et nos règles de fonctionnement qui sont déjà complexes. Merci.

**Xavier RAGOT**

Je prends tous les inscrits, puis je vous propose d'effectuer le vote de l'amendement, puis de la proposition de Kate Vivian.

**Alban HAUTIER**

En complément de ce qui a été dit par Kate et pour revenir sur ce qui motive cette proposition, je rappelle que treize personnes composent déjà la formation restreinte de ce Conseil de service, à savoir dix membres plus le directeur de l'IEP, celui du SSE, à savoir le médecin qui dirigera le service de santé étudiante, plus le représentant étudiant du CVEF. Avec la formation élargie, nous atteignons 21 personnes. C'est à rapprocher du nombre de membres du centre de santé qui compte 5,5 ETP à temps plein. Il faut, je crois, garder un peu de pragmatisme et c'est cet esprit qui motive notre proposition. J'invite chacun à relativiser l'enjeu de pouvoir que pourrait constituer le mode de désignation d'un conseil, avant tout consultatif. Nous sommes attachés au droit, mais il convient de conserver un peu de souplesse et il me semble que la proposition qui vous a été faite y contribue.

**Sandrine PERROT**

J'aimerais aussi saluer cette démarche de mise en conformité. Ce sera très bénéfique, à long terme, pour notre institution. J'ai reçu aussi très positivement la proposition faite par Kate de mettre le CI dans ce processus. J'entends aussi la demande de représentativité des étudiants. C'est lié, en premier lieu, aux enjeux spécifiques traités dans cette institution. Je pense que c'est également lié au mode de désignation des étudiants sur ce campus. Je me demande si nous ne pourrions pas simplement ajouter une liste soumise par le directeur, validée par le CI, dans le respect des équilibres internes à Sciences Po et au sein des conseils. Cela se fait, je crois, de manière assez courante. Cela permettrait que toutes les formations étudiantes soient représentées dans leur diversité. Il est important que chacun se sente partie prenante du processus de décision collégiale. Cette démocratie interne au sein des conseils permettrait, il me semble, d'apaiser les débats autour des véritables enjeux. C'est peut-être ce que vous comptiez faire en pratique, monsieur le directeur. Si cela peut être inscrit clairement, cela permettra d'apaiser les craintes éventuelles et serait assez sain. Ma question porte sur l'ambiguïté dans la manière dont sont soumises les propositions, à la page 3, au-dessus de l'article 5. il est écrit : « *Le directeur du SSE soumet ses propositions au Conseil de service en formation élargie pour avis et pour validation au CVEF* ». Les propositions sont-elles votées par le CVEF ? J'aurais bien aimé mieux comprendre le rôle de chacun dans ces décisions. Merci.

**Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

Monsieur Hautier, vous avez parlé d'enjeux de pouvoir autour du Centre de santé. Ce n'est absolument pas la démarche de cet amendement. C'est en réalité un problème de confiance. Nous avons eu des problèmes autour des centres de santé à Sciences Po au cours des années précédentes. Le fait que les élus puissent désigner leurs représentants au Centre de santé nous paraît être une manière

de résoudre ces problèmes. Nous pensons que cet amendement va dans ce sens. Par ailleurs, cet amendement ne contredit pas l'esprit de la proposition de ce Conseil de service et de sa composition. Nous pouvons naturellement supprimer le siège pour les chargés d'enseignement si ce n'est pas possible, mais il me semble que cet amendement permet de renforcer la responsabilité des élus, la confiance, mais aussi la transparence dans le choix des personnes qui y siègent. Concernant la pesanteur de la procédure, cette dernière existe pour la Section disciplinaire. C'est un vote qui se fait en ligne sur LegaVote. Ce ne sera ni chronophage pour les conseils ni problématique pour les élus. Nous nous demandons si c'est vraiment utile de faire voter les propositions par le CI et le CVEF, car l'intérêt du texte proposé est aussi de renforcer le rôle du CVEF. On peut imaginer, même si ce n'est pas notre premier choix, vous l'aurez compris, que cette liste ne soit votée que par le CVEF et pas nécessairement par le CI.

**Xavier RAGOT**

Je me suis inscrit, donc j'interviens. Nous avons cette fois le temps de discuter de cet amendement, mais il me semble que, si nous avons des délais contraints, un dépôt trois jours avant la réunion, c'est précisément pour permettre de prendre en compte certains éléments, administratifs ou juridiques qui, quelles que soient les intentions, demandent une expertise. Il faut vraiment que nous ayons, et c'est le cas aujourd'hui, des procédures qui permettent l'instruction. Il y a, dans le cas présent, des éléments qui ne sont pas conformes au texte. À mon sens, mais le CI est souverain, on ne peut pas le voter.

**Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

On peut modifier la mention.

**Xavier RAGOT**

Nous ne pouvons instruire, systématiquement, des amendements, quel que soit le dispositif. J'invite tous ceux qui soumettent des amendements, ils sont bienvenus, car ils participent à la vie collective, à essayer d'adopter un processus qui permette, au moins, de vérifier la conformité aux textes. Ensuite, et je change de casquette, en tant qu'académique, nous avons déjà du mal à trouver des personnes au sein des différents conseils, cela retombe souvent sur les mêmes personnes, il me semble qu'un fractionnement isométrique des différentes communautés, même si je comprends l'intention, ne fonctionne pas. Personnellement, ce que je comprends de la proposition qui est de soumettre une liste au CI, compte tenu de l'enjeu dont a parlé Alban, me semble fonctionner. Je retiens deux leçons du processus d'aujourd'hui. Essayons de conserver un temps suffisant pour l'instruction des amendements et faisons confiance aux instances décisionnelles pour trouver des équilibres entre instances, proportionnelles aux enjeux de chaque instance, pour avoir un temps de délibération et les ressources rares que constitue l'engagement des collègues. J'insiste un peu, des personnes sont parties. Il existe un biais de sélection dans ces conseils, on le voit dans la disponibilité. Est-ce que cela vous va ? Merci Maxime, qui voulait intervenir, de ne pas le faire. Il y avait ensuite Florence. Monsieur le directeur ?

**Luis VASSY**

Monsieur le Président a raison, je vais essayer d'aller vite. On peut s'interroger sur les termes du Code de l'éducation qui permet de créer un Conseil de 21 membres pour superviser une structure de 5,5 ETP. On mesure, et ce n'est de la faute de personne autour de cette table, les termes du Code de l'éducation, c'est merveilleux. Par ailleurs, je suis attaché au pluralisme, il me semble que la formation élargie compte 7 membres étudiants, si on prend l'ensemble des étudiants siégeant au sein des deux formations, nous arrivons à 16. Je peux vous assurer que nous veillerons à la représentativité de ce groupe. Je n'ai, par ailleurs, aucun problème à ce qu'il y ait un vote du CVEF en plus de celui du CI. En revanche, avoir cinq votes pour chaque sous-catégorie ayant composé un Conseil de 21 membres destiné à superviser l'action de 5,5 ETP.

**Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

C'est déjà le cas.

**Luis VASSY**

Oui, mais ce n'est pas la peine d'en rajouter. J'ajoute aussi que le Code de l'éducation, ne proposant aucun formalisme, aurait pu décider qu'il voterait tout seul. Cela n'aurait aucun sens et je suis

favorable à un vote des deux conseils, mais la segmentation des collèges électoraux conduisant à faire voter quatre ou cinq personnes ne me semble pas particulièrement saine non plus. Je vous proposerai donc une liste qui sera validée par le CI et le CVEF si cela vous va. Avec cela, je pense que la démocratie interne aura fait un pas important.

**Xavier RAGOT**

Merci. Nous allons procéder au vote. Il s'agit d'un vote non nominatif, donc à main levée.

**Sandrine PERROT**

Ce n'est pas pour continuer à débattre, mais pour rebondir sur ce que tu as dit sur le mode de fonctionnement du CI. Cela pose un questionnement sur la temporalité. Si on met un point à l'ordre du jour dix jours avant et que c'est soumis au vote dix jours après, le temps d'instruction n'est pas possible.

**Xavier RAGOT**

Tout à fait. Le Bureau va essayer de réfléchir à des points d'amélioration sur ces points. Nous allons d'abord voter sur l'amendement au texte. Peut-on voter un amendement qui n'est pas conforme au Code de l'éducation ?

**Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

Il est tout à fait possible de le voter en supprimant les deux lignes qui ne sont pas conformes au Code de l'éducation.

*Le projet d'amendement est soumis au vote.*

*Cet amendement est approuvé avec 13 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.*

**Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

Si l'amendement est adopté, il n'y a pas de raisons de voter l'autre proposition.

**Xavier RAGOT**

Nous devons voter les deux et après nous verrons. Nous sommes obligés Kate ?

**Kate VIVIAN**

L'amendement qui est proposé ici concerne la liste proposée par le directeur aux votes du CI et du CVEF.

**Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

J'ai tout de même une interrogation. Quand nous avons deux motions concurrentes et que nous les votons dans un certain ordre, lorsque la première est adoptée, normalement nous arrêtons le scrutin.

**Xavier RAGOT**

Il s'agissait d'un amendement et non d'une motion. Sur la proposition de Kate Vivian au nom de la direction ?

*Cette proposition est adoptée avec 13 voix pour, 5 voix contre et 5 absentions.*

**Xavier RAGOT**

Donc les deux sont acceptés. Il y a deux options. Soit on y revient la prochaine fois avec une clause de convergence, soit on vote soit l'un soit l'autre. Ok, on y revient la prochaine fois. Merci. Le seul point qu'il faut vraiment instruire est qu'on ait la prochaine fois un vote sur un texte. Par ailleurs, l'ordre du jour du prochain CI est extrêmement chargé. Donc tenons compte de ces contraintes pour bien instruire les textes qui nous sont soumis et que notre démocratie universitaire fonctionne bien.

**Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

Cette démocratie fonctionne souvent tout de même dans un seul sens.

### **Xavier RAGOT**

Non, il y avait deux propositions différentes que nous avons votées. Le résultat des votes le montre. Je pense qu'il faut respecter les votes exprimés, d'un sens ou l'autre. C'est l'objet de notre attention la plus vive et de celle du Bureau. Là, nous sommes dans une situation inédite. Je vous propose de la trancher dans un cadre raisonnable. Il est important de permettre une instruction qui soit conforme au Code de l'enseignement par ailleurs. Sur cette base, nous revoterons, dans un cadre très contraint et très instruit. Il faudra faire cela au prochain CI avec des argumentaires qui, je vous le propose, seront écrits à l'avance pour permettre un vote rapide. Je n'en dis pas plus sur cette situation étrange qui révèle qu'on a un peu d'apprentissage à faire dans nos prises de décision.

## **III. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

### **Xavier RAGOT**

Des personnes souhaitent-elles intervenir dans le temps contraint qui est le nôtre ? Luis Vassy s'était inscrit.

### **Luis VASSY**

Il est dans la tradition que le directeur s'exprime en premier dans le cadre du point d'actualité. Il me semble que, sur ce que nous venons de voir, il est important de suivre les règles internes de fonctionnement, y compris, peut-être, le fait de ne pas voter des amendements soumis le matin même. Je sais que cela a fait l'objet de débats, mais l'ordre du jour est fixé par le directeur. Et quand il est fixé librement par des membres du Conseil, nous pouvons arriver à des impasses comme celle que nous venons de constater. Il s'agit vraiment d'une question d'ordonnement de la vie démocratique interne. Pour le reste, je vais aller vite.

Je voudrais d'abord souligner la qualité de l'ambiance que j'ai pu constater à Sciences Po. J'étais hier aux Collégiales à Reims devant un bon millier d'étudiants. Ce qu'il en ressortait, pour l'essentiel, était l'immense joie d'être ensemble et cette fierté d'appartenir à cette communauté qu'est Sciences Po. Ces derniers jours, nous avons vu la soirée organisée par le BDE, le spectacle donné au théâtre Saint-Germain, les concerts, le Lion et le Renard. Bref. Nous sommes parvenus à montrer que nous arrivions à faire vivre l'excellence, bien au-delà de l'académique et du scolaire qui sont importants. Cela montre aussi que nous parvenons à sortir de la tentation du face-à-face. Je voulais également évoquer le retour de mes déplacements aux États-Unis et au Royaume-Uni, simplement pour noter que, dans cette scène d'enseignement supérieur mondial un peu chaotique et volatile, nous avons, en tant qu'institution, une carte massive à jouer du fait de notre très forte internationalisation, avec une ouverture de notre faculté permanente à l'international plus forte qu'ailleurs en France. Les institutions américaines, même les plus élitistes, seront attentives à coopérer avec nous. À chacune de mes étapes, Columbia, Stanford, j'ai pu constater que ces institutions étaient demandeuses de collaborer davantage avec Sciences Po, que ce soit sur le climat, l'intelligence artificielle, l'accroissement des échanges étudiants, la consolidation des doubles diplômes internationaux qui sont un énorme succès.

Le deuxième élément est lié à la question des mobilités d'enseignants-chercheurs et d'étudiants. Il est question, dans ce cadre, de l'accueil de chercheurs étrangers. Vous avez assisté à l'annonce de premières annonces, modestes, mais nous allons continuer dans cette direction. Et puis se posera la question de la candidature de candidats étrangers à nos formations. Je vous rappelle qu'avant même l'élection de Trump, nous étions à un taux de 30 % de candidats en Master et de 8 % au niveau Bachelor. Je m'attends à ce qu'à l'automne, ces chiffres soient extrêmement élevés. Cela nous donne l'opportunité de continuer à consolider la place de Sciences Po sur la scène internationale de l'enseignement supérieur. Tels sont les points les plus significatifs que je voulais mentionner.

### **Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

Merci beaucoup. J'ai deux points à aborder. Le premier est un peu technique. Il s'agit de l'aide à l'habitat international. Mme Vivian, je vous ai envoyé un mail, vous m'avez répondu depuis. Il concerne les points de distance pour les bourses au CROUS. Elles doivent être demandées par les étudiants, ce qui n'est pas précisé sur le site internet de Sciences Po, ce qui laisse sous-entendre à la fois qu'ils l'auront automatiquement en troisième année, quelle que soit leur destination, ce qui n'est pas le cas, et que c'est une démarche qui se fait automatiquement, ce qui n'est pas le cas. En discutant avec les étudiants des services des bourses étudiantes à Sciences Po, il s'avère que très peu d'étudiants

ont fait la demande, tout simplement parce qu'ils ne pensent pas qu'il faut faire la demande. C'est très problématique pour ceux qui partent du principe qu'ils vont obtenir les points maximaux alors qu'ils ne vont pas les avoir. Ce serait donc bien de revoir la formulation sur la page internet de Sciences Po. Par ailleurs, il pourrait être intéressant de mettre en place l'envoi d'un mail à destination des étudiants qui vont partir en troisième année et de demander à Sciences Po l'actualisation de ces points de distance, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous sommes encore dans les temps pour le faire.

Mon deuxième point concerne le *town hall* qui n'a pas été organisé. Ma question porte sur le calendrier de l'année prochaine. Avez-vous une idée de la date ? Est-ce d'ailleurs toujours d'actualité ? Il y avait eu un engagement plus ou moins formel de l'administration. Sur son organisation, nous n'avons pas de position de principe. Nous souhaitons juste signaler que celui de l'an dernier était très insatisfaisant. Il n'a pas permis un réel dialogue ni de régler les problèmes. Nous souhaiterions participer aux discussions sur sa mise en place afin de nous assurer que tout le monde sera bien représenté et que ce sera un espace de dialogue qui pourra remplir son objectif.

### **Léon FLACHAT-BERNE**

Ma question concerne les effectifs du Collège universitaire, et précisément ceux de Nancy. L'évolution de ces effectifs a été évoquée devant les étudiants. Ils passeraient de 160 à 220. Il n'y a pas eu de position officielle. Est-ce envisagé ? Si oui, de nouvelles places seraient-elles ouvertes ? Et dans quelles conditions en termes de locaux, puisqu'il est prévu une extension au 96 avenue du Maréchal Delattre de Tassigny, mais qui nécessiteraient de petites mises en forme. Quelle évolution sur ce campus ? Cette évolution des effectifs aura-t-elle bien lieu ? Merci.

### **Maxime PONTEY**

Je n'avais pas prévu de prendre la parole, ma voix ne me le permettant pas vraiment, mais je souhaiterais réagir à ce qui vient de se passer dans ce Conseil. En tant que membre du Bureau, je suis assez attristé, non au sujet de l'intégrité du Président de ce Conseil qui n'a pas un rôle facile et qui l'est encore moins quand on voit les tentatives de déstabilisation que ce soit en contestant la légitimité des votes qui ont lieu au sein de ce Conseil, surtout quand ils nous déplaisent, et aussi quand on fait tout pour que les travaux ne puissent se passer sereinement. Je pense à cet amendement qui date de plusieurs jours ou plusieurs semaines, envoyé la veille, la nuit, et seulement au président du Bureau et pas à tous les membres pour qu'ils ne puissent pas en prendre connaissance. Je pense que c'est, de façon délibérée, une tentative de mettre en échec la discussion au sein de ce Conseil. Je trouve cela particulièrement regrettable quand on assiste à l'état parfois difficile du dialogue que vous déplorez vous-mêmes au sein de l'établissement. Empêcher un dialogue serein au sein des instances prévues pour les accueillir est assez cynique.

### **Zélie TREBOUTA**

J'aimerais aussi revenir sur ce qui s'est passé. Puis j'aurai une question. Il a été dit que nous avons proposé quelque chose de contraire au Code de l'éducation à travers cet amendement. Je souhaiterais juste rappeler que nous avons voté, au sein de ce Conseil, un texte qui était illégal et qui était proposé par la direction. Nous ne comprenons donc pas la pertinence de ce reproche. Par ailleurs, cela fait plusieurs mois que nous avons soulevé ce point d'interrogation, ce problème. On nous a à peine répondu. Et maintenant que nous abordons ce point du Centre de santé, qui est très important pour les étudiants de Sciences Po, dans un contexte global où les étudiants sont très touchés, on repousse une nouvelle fois ce sujet. Cela pose des questions. Nous ne voyons nulle part dans les textes des instances, du règlement du CI, que notre amendement n'est pas recevable. Par ailleurs, je voudrais revenir sur ce que Maxime a dit. Les étudiants ont des périodes de partiels. Rien n'interdit, dans les textes, d'amender un texte, même pendant la séance. Ce reproche qui nous est fait est vraiment un faux procès et assez malhonnête. Je souhaiterais, par ailleurs, revenir sur la promesse de notre directeur sur le congé menstruel. Or, aucun point n'a été inscrit à l'ordre du jour. Comment, et sous quelle forme comptez-vous mettre en place ce congé ? Merci.

### **Xavier RAGOT**

Je me suis inscrit. Je voudrais adresser mes remerciements à Maxime pour son intervention. Je souhaiterais rappeler qu'ici la voix du Conseil est importante et souveraine. On vote, c'est bien. Ce n'est pas parce qu'on a voté cet amendement qu'on ne peut pas voter le texte soumis. Le résultat exprime quelque chose qui est l'expression du Conseil dont nous devons tous collectivement tenir

compte. Sur la question du congé menstruel, nous avons mis en place un groupe de travail « assiduité » - vous avez reçu les dates des groupes de travail, c'est assez contraint - et dont la thématique sera au cœur de ce groupe de travail. Si nous avons mis en place ce groupe, en collaboration d'ailleurs avec les étudiants, c'est vraiment pour travailler sur ce groupe de travail restreint, sans anticiper les réponses qui seront données par l'administration. Le CI doit s'approprier certains sujets, dont celui-ci en particulier. Ce groupe de travail sera le cadre adapté. Enfin, pour les prochains votes, je souhaite que nous votions des textes déjà instruits et non modifiés en séance, je pense que ce n'est pas une bonne politique. La prochaine fois, nous soumettrons un texte clairement défini, dans un cadre clairement délimité.

### **Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

Je voudrais simplement revenir sur ce qui a été dit. Il s'agit d'attaques très personnelles en l'occurrence. Monsieur Ragot, je ne crois pas avoir remis en cause votre intégrité, par ailleurs, ce n'est pas ce que je pense, et si jamais vous l'avez entendu comme cela, ce n'était absolument pas mon intention. Je vous présente toutes mes excuses pour cela. Par ailleurs, ce que je regrette, Maxime, ce n'est pas l'expression du CI que je respecte, mais la manière dont se déroule le vote. Enfin, sur l'accusation totalement sans fondement d'avoir retenu volontairement l'amendement jusqu'à hier soir, je voudrais bien savoir pourquoi on aurait fait ça. Il est plus simple de faire voter un amendement quand on a pu en discuter. Par ailleurs, nous sommes en période de partiels, notre organisation comporte de nombreux militants et on essaie de faire discuter ce que nous proposons en Conseil, cela nécessite effectivement plus de temps. Nous avons reçu les textes il y a dix jours. Je trouve que l'accusation est un peu facile et pas forcément à la hauteur du débat, c'est très en dessous de ce à quoi NOVA nous a habitué.

### **Xavier RAGOT**

Prenez le comme un compliment. Il y a peut-être des réponses de l'administration.

### **Kate VIVIAN**

Merci, je vais vous répondre sur la question des points de distance. Vous mentionnez que la démarche pour obtenir ces points de distance n'est pas indiquée sur notre site, c'est faux. Un encart spécifique est dédié à la démarche à entreprendre lors de la soumission du DSE. C'est précisément indiqué que si vous effectuez une mobilité internationale d'une durée supérieure ou égale à neuf mois dans le cadre de la 3A et il est possible d'obtenir le maximum de points de distance et la démarche pour le faire. Le cas échéant, le service des étudiants aidera ceux qui n'arrivent pas faire valoir leurs droits. C'est donc faux que l'information n'est pas connue. Par contre, je suis toujours favorable à ce que nous communiquions davantage. On pourra faire un message spécifique en ce sens pour nous assurer que l'information est bien transmise à 100 % à la communauté étudiante.

### **Luis VASSY**

Je voudrais soulever trois points. Le premier concerne la convention des communautés de Sciences Po, j'y suis toujours favorable. Je le dis quand c'est désagréable, il n'y a donc pas de raisons de penser que je ne suis pas sincère. Ce que j'avais dit au CVEF exceptionnel à laquelle votre organisation était, je crois, présente, nous étions encore sous le choc des perturbations lors de l'événement sur l'avenir de l'enseignement supérieur, avec des mouvements limités et bruyants dont, je crois, vous êtes proches aussi, la question que je posais était de savoir si, avec les organisations syndicales, nous étions en mesure de nous assurer que cet événement puisse se passer dans de bonnes conditions. Je n'ai pas eu de retour depuis ni des uns ni des autres. Je me tiens à la disposition de ceux qui voudraient nous aider à organiser cela dans de bonnes conditions. Je reste persuadé qu'il s'agit d'un bon format. De mon point de vue, après une année académique pour ma part assez dense, je redis que cette discussion ne doit pas nous enfermer dans un sujet unique, quelles que soient les convictions des uns et des autres sur ce sujet, mais de réfléchir, de façon générale, sur la trajectoire de cette institution, sa stratégie, l'environnement dans lequel nous sommes. Il me semble que de nombreux étudiants sont prêts à travailler dans cet état d'esprit. Sur les effectifs de Nancy, il me semble que nous vivons un petit effet d'emballage. J'ai demandé aux uns et aux autres quels étaient l'état des effectifs et les potentielles augmentations possibles, contraintes, etc. Je ne connais pas toutes les adresses, mais il existe en effet de petites possibilités d'accroissement. Cela reste au niveau théorique, mais nous discuterons avec les communautés locales pour déterminer les capacités de chaque campus. Sur le congé menstruel enfin,

je ne peux redire ce que j'ai déjà dit. Le sujet a été porté, me semble-t-il, par l'UNEF, il est dans mon bureau. J'ai déjà dit que j'y étais favorable, y compris dans son intégration dans les questions d'assiduité. Je reste tout à fait favorable au congé menstruel. C'est un sujet à regarder de bonne foi, dans un esprit de responsabilité, dans le groupe assiduité. Je ne peux que vous inciter à y participer. On déterminera un schéma à mettre en place à la rentrée. Je lirai vos résultats avec attention.

**Xavier RAGOT**

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous donne rendez-vous au prochain CI.

*Xavier RAGOT lève la séance à 11 h 52.*